

Mais on nous affirme que si on a failli à résoudre ces deux questions importantes, si la prospérité n'est pas encore revenue, une nouvelle formule accomplira des miracles, et le premier ministre proclame l'avènement de la réforme sociale. J'ai écouté attentivement ses discours à la radio, je les ai pesés en gros et en détail. Bien que je reconnaisse que la réforme sociale soit une très bonne idée, que le libéralisme fut toujours le champion du progrès et qu'il a à son actif mainte mesure de ce genre, je ne suis cependant pas encore convaincu qu'elle résoudra nos problèmes économiques actuels. Il ne faut pas oublier que plusieurs des réformes projetées seront fort coûteuses d'exécution, et que leurs bons effets ne se feront pas immédiatement sentir. Le très honorable Neville Chamberlain disait la semaine dernière qu'il n'y a pas de raccourci vers la prospérité. Pour ma part, je ne crois pas que la mise à exécution des mesures de réforme et autres dont parle le discours du trône nous ramènent sans retard la prospérité.

Comme je le disais, certaines des réformes proposées seront fort onéreuses à mettre en pratique, de sorte qu'il convient d'examiner notre situation économique pour savoir jusqu'où nous pourrions alourdir notre fardeau. Le 2 janvier, le premier ministre nous disait que "nous avons un lourd fardeau de dette, et nos impôts sont élevés." Nous le savons tous. Le contribuable, et qui ne l'est pas? le sait bien. Le fardeau de la dette est lourd, et le fait que nous ne pouvons pas rencontrer nos responsabilités actuelles nous cause un gros déficit annuel. Si on ajoute des déficits des chemins de fer aux frais ordinaires et inévitables, il faut admettre que la situation devient si grave que jusqu'ici le Gouvernement n'a pu donner corps qu'à une partie de la politique qu'il a énoncée. Ainsi, le très honorable premier ministre affirmait en 1930 qu'il chargerait le trésor fédéral de l'entière responsabilité des pensions des vieillards. Il y a manqué de 25 p. 100. Le 75 p. 100 qu'il a contribué représente un tel fardeau que je me demande s'il était justifiable, soit en faisant cette promesse, soit en l'accomplissant au point qu'il l'a fait.

Les finances nationales sont si gravement atteintes que le très honorable premier ministre s'est vu dans la nécessité de diminuer les contributions fédérales aux secours pour le chômage. La situation économique est si critique qu'après avoir décidé en 1931 de faire revivre la loi de l'enseignement professionnel, mesure abrogée par notre régime, et avoir promis aux provinces une contribution annuelle de \$750,000 pendant quinze ans, il n'a pas osé donner suite à ses promesses. Le tout démontre que le pays porte un fardeau bien lourd.

Le très honorable premier ministre admet que les mesures de réforme devraient "normalement prendre naissance dans des périodes de prospérité relative et non dans des temps de crise". Je cite toujours son discours du 2 janvier. C'est parce qu'il lui plaît d'affirmer que nous en sommes à ce point qu'il lance un programme de réformes sociales qui coûtera peut-être cher au trésor. Que les honorables sénateurs décident eux-mêmes si nous sommes de nouveau dans une période de prospérité relative. Je ne suis pas prêt à l'admettre. Je serais trop heureux de partager son optimisme, mais l'examen de son discours du 2 janvier me laisse plutôt déprimé et enclin à penser le contraire.

Malgré l'état grave de nos finances, le très honorable premier ministre a inscrit la résolution suivante aux Procès-Verbaux de l'autre Chambre:

Il y a lieu de présenter un projet de loi pour instituer une Commission d'embauchage et d'assurance sociale; pour établir un service national de placement; l'assurance contre le chômage; l'assistance aux chômeurs, d'autres formes d'assurance sociale et de sécurité, et pour d'autres fins qui ont trait à celles-là; et pour prescrire telles contributions qui peuvent être nécessaires pour mettre en œuvre la législation projetée.

Je suis sûr qu'avant que le très honorable monsieur et ses collègues aillent de l'avant touchant cette résolution, lui qui est un homme d'affaire de quelque envergure, il déclarera par quels voies et moyens on pourvoira à ces nouvelles obligations. Elles comprennent des pensions pour les vieillards, l'assurance contre la maladie et le chômage. Je suis sûr que les bénéficiaires devront contribuer à ces trois fonds. Ces bénéficiaires mêmes, représentés par les unions ouvrières, ont adopté des résolutions recommandant qu'il en soit ainsi.

Lorsque la dernière administration présenta un bill pour la pension des vieillards, les sénateurs conservateurs objectèrent d'abord à la responsabilité économique qu'elle comportait. Bien que le gouvernement fédéral ne se chargeât que de la moitié du coût, de fait, pas même de la moitié, puisque l'exécution restait à la charge des provinces. Nous fournissons des pensions aux vieillards sans exiger de contributions des bénéficiaires. Nous suivions là ce qui se pratique en Grande-Bretagne, et lorsque le bill fut présenté à notre Chambre, je fis remarquer que c'était une mesure provisoire, le premier pas vers l'établissement de pensions pour les vieillards. Je fis aussi remarquer que la Grande-Bretagne avait commencé de la même manière, et avant que quatre ou cinq ans ne se fussent écoulés, elle avait changé de manière et établi le système contributaire, mais que nous ferions bien de commencer par adopter le système de non-contribution, au moins en ce qui concernait les gens de plus